

tenue sous la présidence de Madame SELLES, assisté(e)
de Madame CRASSUS et Madame ACHE, Conseillères
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2301146	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Ronan G. demande au tribunal de condamner la commune de Lourdes à lui verser la somme de 10 612,50 euros en réparation des dommages subis suite à son accident sur la voie publique le 15 mai 2021 .	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G. Ronan	LAHALLE/DERVILLERS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LOURDES	Maître PIERSON Thomas (Cour)
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU FINISTERE	
	GAN EUCOURTAGE	
Intervenant	SOCIETE ALAN	
02)	DOSSIER N° 2400640	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	M. Anas L. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-12-27.b en date du 27 décembre 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixation du pays de destination	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L. Anas	Maître OUDIN Mathieu (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

10 heures 30

03)	DOSSIER N° 2402289	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	M. Anas L. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-08-09.d en date du 9 août 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixation du pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L. Anas	LGAVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
04)	DOSSIER N° 2202734	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	M. Cédric N. et autres demandent au tribunal de condamner le centre hospitalier de Bigorre, le Docteur G. et la SHAM à lui verser la somme de 727 691,00 euros en réparation des préjudices subis consécutivement au décès de Mme Martine N. au centre hospitalier de Bigorre le 13 mars 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N. Cédric Madame N. Maylis Estelle Madame N. Maëva Madame N. Christelle Monsieur A. Axel Madame A. Louane Monsieur N. Jean-Louis Monsieur N. Jérémy Monsieur N. Robin Monsieur N. Gaby	Maître TERQUEM-ADOUE Xavier Maître TERQUEM-ADOUE Xavier Maître TERQUEM-ADOUE Xavier Maître TERQUEM-ADOUE Xavier Maître TERQUEM-ADOUE Xavier Maître TERQUEM-ADOUE Xavier Maître TERQUEM-ADOUE Xavier Maître TERQUEM-ADOUE Xavier Maître TERQUEM-ADOUE Xavier Maître TERQUEM-ADOUE Xavier
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTES-PYRÉNÉES ET DU GERS	
Défendeur	Monsieur le docteur G. Régis SOCIETE HOSPITALIERE D'ASSURANCES MUTUELLES (SHAM) CENTRE HOSPITALIER TARBES-LOURDES	FABRE ET ASSOCIIEES (Cour) GRAVELLIER - LIEF - DE LAG AUSIE - RODRIGUES (Cour) FABRE ET ASSOCIIEES (Cour)

10 heures 30

05)	DOSSIER N° 2202740	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	Mme Marie Béatrice E. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 20 octobre 2022 prise par le centre hospitalier de Pau portant refus de prise en charge de l'imputabilité au service de la rechute le 1er décembre 2021 suite à l'accident de travail en date du 18 avril 2016.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E. Marie Béatrice	Madame E. Marie Béatrice
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE PAU	SELARL INTERBARREAUX RACINE
06)	DOSSIER N° 2202760	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	M. Frédéric P. demande au tribunal de condamner le centre hospitalier de la Côte Basque à lui verser la somme 25 000 euros en rémunération de ses congés non pris	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P. Frédéric	SELARL TORTIGUE PETIT SORNIQUE
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE LA CÔTE BASQUE	HMS ATLANTIQUE AVOCATS (Cour)
07)	DOSSIER N° 2302029	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Renvoi du Conseil d'Etat - Mme Aurélie D. demande au tribunal d'annuler la décision du 21 juin 2023 par laquelle la rectrice de l'académie de Bordeaux a refusé l'inscription de sa fille Juliette B. au collège Alain-Fournier à Bordeaux, pour la rentrée scolaire 2023-2024, en classe de 6ème.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. Aurélie	SARL PRAXIOME (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

10 heures 30

08)	DOSSIER N° 2402466	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Ali A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-07-04 c en date du 4 juillet 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an, signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A. Ali	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
09)	DOSSIER N° 2302533	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Freda A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-09-06A en date du 6 septembre 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant abrogation de tout document obligation de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Freda	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
10)	DOSSIER N° 2401170	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Freda A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-04-18C en date du 18 avril 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an et abrogation et remplacement de tout document de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Freda	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

10 heures 30

11)	DOSSIER N° 2302748	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Panti N. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-10-09 C en date du 9 octobre 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant abrogation et remplacement de tout document de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N. Panti	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
12)	DOSSIER N° 2401721	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	M. Panti N. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-05-30B en date du 30 mai 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an, signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N. Panti	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
13)	DOSSIER N° 2302749	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Nancy K. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-10-09 D en date du 9 octobre 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant abrogation et remplacement de tout document de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame KITENGE Nancy	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

10 heures 30

14)	DOSSIER N° 2401720	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Mme Nancy K. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-05-30A en date du 30 mai 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an, signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K. Nancy	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
15)	DOSSIER N° 2302663	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Mme Carla C. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née du silence gardé par le rectorat de l'académie de Bordeaux, sur sa demande d'inscription en master en droit	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C. Carla	Madame CABRAL Carla
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
16)	DOSSIER N° 2402201	RAPPORTEURE: Madame Magali SELLES
Titre de l'affaire	Execution du jugement n° 2201778 - M. Daddy M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2022-202 pris par la préfète des Landes le 28/07/2022 portant rejet de sa demande de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. Daddy	Maître DUMAZ ZAMORA Mikele (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES LANDES	

Arrêté le 26/03/2025

Le président du tribunal